

Arrêté de jury relatif aux concours communs d'Adjoint Administratif interne

Session 2021

La rectrice de l'académie de Dijon

- Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- Vu** le décret n° 85-899 du 21 août 1985 modifié relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du ministère de l'éducation nationale ;
- Vu** le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;
- Vu** le décret n°2006-1760 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat ;
- Vu** le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;
- Vu** l'arrêté du 5 octobre 2005 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation nationale aux recteurs d'académie en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires des services déconcentrés relevant du ministre chargé de l'éducation nationale ;
- Vu** l'arrêté du 23 mars 2007 relatif aux règles générales d'organisation et à la nature des épreuves des concours de recrutement d'adjoints administratifs de 1^{ère} classe des administrations de l'Etat ;
- Vu** l'arrêté du 30 mars 2007 fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des concours de recrutement des adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, modifié par l'arrêté du 28 janvier 2009 ;
- Vu** l'arrêté du 1^{er} juillet 2013 portant délégation de certains pouvoirs de recrutement et de gestion d'agents relevant des ministres chargés de affaires sociales, de la santé, des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative ;
- Vu** le troisième alinéa du I de l'article 6 de l'ordonnance n°2020-351 du 27 mars 2020 modifiée relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 modifiant la date prévue par l'article 20 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 pour l'appréciation des conditions d'admission à concourir,
- Vu** l'arrêté du 09 février 2021 autorisant, au titre de l'année 2021, l'ouverture et l'organisation de concours communs pour le recrutement dans le deuxième grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie C,

ARRÊTE

Article 1 : le jury chargé de juger les épreuves du concours interne commun d'adjoint administratif 2^{ème} classe, organisé au titre de la session 2021, est composé comme suit

Présidente de jury : LEMAITRE Frédérique, Attachée principale, Lycée Le Castel, Dijon

Vice-présidente de jury : SOUYRI Emmanuelle, Attachée principale, Ministère de la justice, Dijon

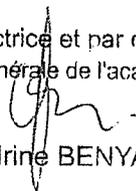
Membres de jury :

BELLAN	Céline	Secrétaire administratif	Rectorat de Dijon	Dijon
BEN-TAHAR	Katia	Attachée d'administration	Lycée Henri Vincenot	Louhans
DE OLIVEIRA	Marie	Secrétaire administratif	Collège André Lallemand	Pouilly En Auxois
FICHOT	Sylvie	Professeur	Lycée Léon Blum - Le Creusot	Le Creusot
HISQUIN	Nadine	Secrétaire administratif	Collège Henri Clément	Donzy
IMARD	Gérald	Personnel de direction	Collège La Croix Des Sarrasins	Auxonne
KOZIURA	Jérôme	Attaché principal	Ministère de la Justice	Besançon
MATROT	Claire	Secrétaire administratif	Ministère de la Justice	Dijon
SIMON	Jonathan	Secrétaire administratif	Rectorat de Dijon	
TRAN	David	Personnel de direction	Lycée Charles de Gaulle	Dijon
URBAIN	Xavier	Ingénieur d'étude	Université de Bourgogne	Dijon
VIGNERON	Philippe	Secrétaire administratif	UFR Lettres et philosophie	Dijon

Article 2 : La secrétaire générale de l'académie de Dijon est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dijon, le 09 avril 2021

Pour la rectrice et par délégation,
la secrétaire générale de l'académie de Dijon


Sandrine BENYAHIA